

Évaluations effectuées en vertu des lois provinciales sur l'attribution de grades universitaires

(Services aux provinces : N.-B. et N.-É.)

- À la demande du ministre, la Commission effectue diverses évaluations en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick (selon le principe du recouvrement des coûts). À la fin de l'année, les évaluations suivantes étaient terminées :
 - **Master of Arts in Counselling Psychology (maîtrise ès arts en counselling psychologique) (programme existant) – Yorkville University** : La Commission a procédé à l'examen de ce programme de Yorkville University conformément à la décision du ministre découlant d'une évaluation effectuée en 2012-2013. Elle s'est concentrée sur la mise en œuvre du plan d'action proposé par Yorkville et la conformité aux normes et conditions précédemment établies dans le contexte des évaluations. La Commission a avisé le Ministre que le programme MACP, dans son état actuel, ne correspond pas (encore) aux normes habituellement associées à ce titre; elle a recommandé que le nom du grade conféré soit changé. Elle a aussi recommandé que le programme subisse un examen de suivi dans deux ans en précisant les domaines qui, à son avis, nécessitent des rapports annuels au Ministre et un suivi à la lumière de la révision des cours et de la concordance aux rubriques, politiques et critères; du stage pratique; de la progression des étudiants dans le programme. Elle a aussi recommandé l'embauche immédiate de personnel dédié au stage pratique. Étant donné que la désignation du MACP devait expirer en avril 2014, la CESPM a en outre recommandé que la désignation du programme soit prolongée jusqu'à la fin des deux années de la période de suivi. En avril 2014, le Ministre a annoncé que cet établissement devait se soumettre à un examen de suivi, comme le recommandait la CESPM, examen prévu pour mars 2016. La décision n'imposait pas le changement du nom du programme et la désignation a été renouvelée pour une autre période de dix ans sous réserve des conditions à respecter, notamment l'examen mentionné plus haut. Les autres conditions seront traitées dans le rapport annuel destiné au ministre et dans l'évaluation de suivi recommandée par la CESPM.
 - **Master of Business Administration / Executive Master of Business Administration (maîtrise en administration des affaires / Maîtrise en administration des affaires à l'intention des cadres (programmes existants) – University of Fredericton** : La Commission a effectué l'examen des programmes MBA et MBA pour cadres de l'University of Fredericton en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick. La CESPM a avisé le Ministre que les programmes semblent toujours correspondre aux normes habituellement associées à ces titres, à la condition que soit engagé à temps plein un leader pédagogique principal et qu'un examen de suivi de deux ans soit institué. En plus des éléments standards de l'examen, la Commission a recommandé que soit fournie une preuve spécifique (portant sur l'annonce et la correspondance du programme, les politiques pédagogiques, les instances dirigeantes, les principaux indicateurs de rendement et l'évaluation/le perfectionnement professionnel). En septembre 2014, le Ministre a annoncé que l'University of Fredericton devait se soumettre à un examen de suivi, selon les recommandations de la Commission, et que cet examen aurait lieu à l'automne 2016. D'autres conditions à respecter avant l'examen et dans le cadre de l'examen, ont aussi été formulées selon les recommandations de la Commission.
 - **Master of Education, Specializations in Educational Leadership and Inclusive Education, and Adult Education (maîtrise en éducation avec spécialisations en leadership éducationnel et inclusion scolaire [nouveau], et en éducation des adultes [suivi]) – Yorkville University** : La Commission a procédé à l'examen du programme MEd en éducation des adultes de la Yorkville University conformément à la condition initiale de la désignation; de pair avec cet examen, à la demande du Ministre, la CESPM a aussi évalué les deux nouvelles spécialisations, soit en leadership pédagogique et en inclusion scolaire ainsi que la modification qu'il était projeté d'apporter au programme d'éducation des adultes. À la suite des constatations découlant de l'examen de la CESPM, Yorkville a choisi de retirer le programme d'inclusion scolaire. La Commission a avisé le Ministre que le programme d'éducation des adultes semblait respecter les conditions imposées par le Ministre et semblait se développer de manière appropriée dans le respect des conditions s'appliquant autant aux spécialisations en éducation des adultes qu'en leadership pédagogique (c.-à-d. que Yorkville mette en œuvre son plan d'action complet avant d'accepter de nouvelles admissions). La Commission a aussi avisé le Ministre que le programme de leadership pédagogique semblait correspondre aux normes normalement associées au titre retenu en autant qu'il fasse l'objet d'un examen de suivi dans deux ans, qui pourrait avoir lieu parallèlement à l'examen de cinq ans du programme d'éducation des adultes (exigé de tous les programmes désignés en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires*), en précisant les domaines particuliers devant faire l'objet des rapports annuels et de l'examen mentionné plus haut (portant sur la mise en œuvre du plan d'action de Yorkville; les ressources professorales; le cheminement des étudiants dans le programme). La CESPM a recommandé d'autres conditions particulières pour la spécialisation en leadership pédagogique, entre autres, que Yorkville ait l'obligation de communiquer proactivement aux étudiants si cette spécialisation en leadership est acceptée dans la province pour un rehaussement de la certification, à quel endroit, hors du Nouveau-Brunswick, le programme peut donner droit à une telle certification ainsi que les exigences spécifiques en expérience de travail que doivent remplir les étudiants qui souhaitent se diriger vers la micro-spécialisation en administration scolaire. La CESPM a aussi informé le Ministre que les modifications envisagées pour le programme d'éducation des adultes ne causaient pas d'inquiétudes. En septembre 2014, le Ministre a annoncé que le programme d'éducation des adultes conserverait sa désignation sous réserve des conditions recommandées par la Commission; en mars 2015, le Ministre a annoncé que le programme de leadership pédagogique avait reçu sa désignation sous réserve d'un examen de suivi dans deux ans, qui aurait lieu au début de 2017 et des conditions recommandées par la Commission.
- À la fin de l'année, l'évaluation suivante était en cours :
 - **Bachelor of Business Administration (baccalauréat en administration des affaires) (examen de suivi) Yorkville University** : Cette évaluation est menée à la demande du Ministre, conformément aux conditions initiales (mars 2012) de la désignation. L'évaluation comprend aussi l'étude d'une modification qu'on projette d'apporter au programme.

- En novembre 2014, la Commission a approuvé un projet pilote pour le cadre d'évaluation des modifications projetées pour les programmes désignés en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick. Les procédures seront affichées sur le site web de la CESPM.
- Aucune évaluation n'a été réalisée en vertu de la *Degree Granting Act* (loi sur l'attribution de grades universitaires) de la Nouvelle-Écosse.